



S Y L L A B U S

Histoire du droit privé

- **Code Apogee de l'enseignement CM** : DLMDK400
- **Titre de l'enseignement** : Histoire du droit privé
 - Responsable de l'enseignement :
- **Nom de la formation** : Licence Droit
 - Responsable(s) pédagogique(s) de la formation : MCF Quentin Guiguet-Schiélé
- **Niveau de formation** : L2
- **Période** : S4
- **Crédits ECTS** : 4
- **Langue d'enseignement** : Français
- **Modalité pédagogique** : Présentiel
- **Total heures** :
 - Heures CM : 33h
- **Modalités d'évaluation** :
 - Contrôle terminal : Epreuve orale
 - Contrôle continu :
- **Chargé(s) de TD** :

DESCRIPTION

- **Principaux thèmes abordés :**

Les principaux thèmes abordés dans ce cours sont la notion d'obligation et les facteurs d'évolution du droit des contrats et de la responsabilité, la mise en relation de l'évolution du droit des obligations avec le contexte politique, économique, social et intellectuel, l'étude historique des processus de création et de sanction du droit (démarche empirique ou théorique). Dans le champ des contrats, une attention particulière sera portée aux sources formelles du droit des contrats, aux modes de formation (consensualisme, formalisme, réalisme), à la spécificité des différents régimes contractuels jusqu'à l'avènement tardif d'une théorie générale du contrat (XVII^e et XVIII^e siècles) qui sera reprise dans le Code civil de 1804. Outre le thème des quasi-contrats, la responsabilité civile sera étudiée au prisme de l'évolution de ses éléments constitutifs des origines romaines aux articles 1382 à 1386 du Code civil.

- **Descriptif de l'enseignement :**

Le cours a pour but de présenter, dans une dimension historique, les origines du droit des obligations, ses caractères, ses modalités d'évolution, ses relations avec le contexte politique, économique, social et intellectuel des différentes périodes étudiées. Il permet de constater la diversité des réponses apportées au fil du temps à des problèmes juridiques spécifiques au domaine des contrats et de la responsabilité. Le cours est donc l'occasion de s'interroger sur les processus de création des outils juridiques autant que sur leur contenu, dans une perspective chronologique large. Les thématiques abordées peuvent varier d'une année à l'autre.

- **Compétences attendues :**

Ce cours a pour objet de permettre aux étudiants d'acquérir la maîtrise de la terminologie juridique en droit des obligations, de comprendre l'évolution historique de concepts juridiques propres à ce champ du droit privé, en l'inscrivant dans une perspective très actuelle afin d'éclairer par l'histoire certains questionnements contemporains. En analysant les permanences et les ruptures dans les solutions apportées à des questions qui traversent les siècles, le cours donne aux étudiants des exemples d'adaptation de concepts juridiques à des contextes historiques changeants, dans le domaine spécifique du droit des contrats et de la responsabilité civile.

- **Prérequis :**

- **Bibliographie :**

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.